



Problème après vente d'un scooter.

Par **baptiste27**, le **27/11/2009** à **17:14**

Bonjour, voilà le problème :

Il y a 3/4 mois j'ai acheter un mbk spirit de 2003 (c'était une deuxième main déjà) donc voilà j'ai rouler avec sans problème et la je l'ai revendu pour m'acheter une 50 à boîte.

Bon alors un acheteur viens.. et il est ok il le prend 950 € donc on remplis le papier de cession de véhicule.. Bon il s'en va avec et il me dis quelques jour après qu'il ne marche pas bien (je l'ai vendu dans un très bon état.. il démarre au quart de tour etc..) il la emmené chez mbk le garagiste était " un ami " à lui, il a démonter tout le scoot et a vu que les numéro du moteur et du cadre n'était pas les mêmes (donc histoire de scoot voler ou je ne sais quoi), moi je ne le savait pas.. et du coup il veut me ramener le scooter et que je lui redonne l'argent.

1 - Est ce que je peut refuser ? Puisque je lui est donner en bon état..

2 - Et si il la amener chez mbk c'est qu'il ne roulait pas bien donc est ce que je suis obligé de le reprendre même si il ne tourne plus bien ?

Merci d'avance pour vos réponses.